



# Objectif SOL

Agriculture · Eau · Carbone · Biodiversité

***Pour favoriser la transition vers  
une agriculture de conservation des sols  
à zéro surcoût***

*Elevage, polyculture-élevage, viticulture et grandes cultures*



De nombreux partenaires s'associent à ce programme :



Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif  
France 2030, opéré par la Banque des Territoires



# L'agriculture de conservation se caractérise par trois principes liés

## Travail minimal du sol

*Un travail minimal du sol (allant jusqu'à son absence totale, cas des systèmes de semis direct).*

## Couverture des sols maximale

*La couverture permanente du sol par un mulch végétal vivant ou mort (paille).*

## Biodiversité maximale

*La diversification des espèces cultivées, en association et/ou dans la rotation.*

Source : FAO

## Un dispositif pour 140 exploitations

soit une surface d'environ 8300 ha

en 3 vagues d'engagement (2026-2027-2028)

nombre de places limité dans la mesure des budgets disponibles

## L'éligibilité

- Etre agriculteur actif
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire Objectif SOL

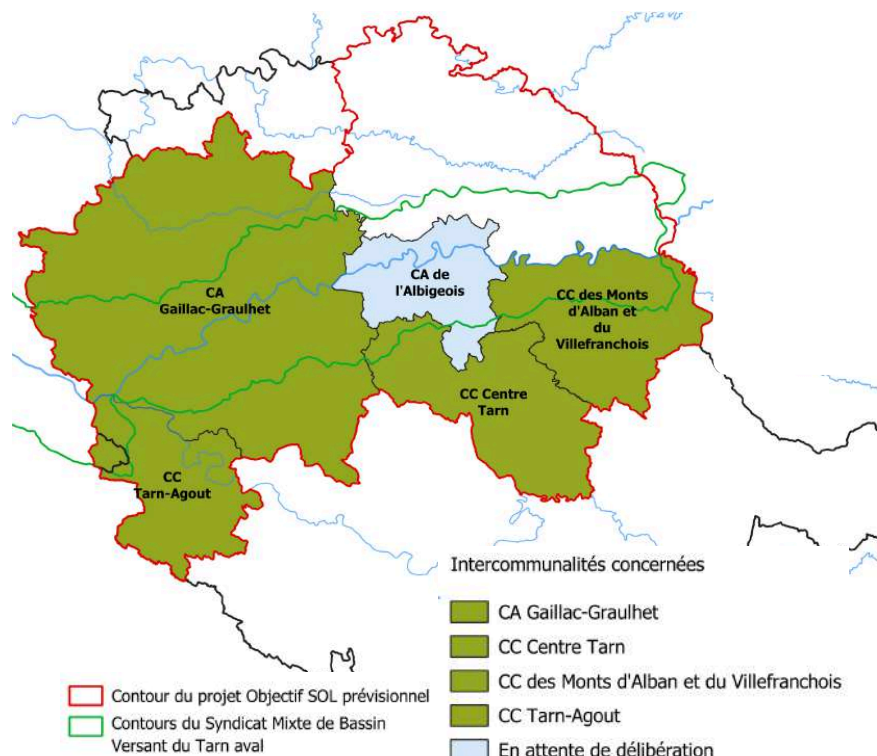
L'engagement se fait à l'échelle d'un atelier

## Le territoire - janvier 2026

*Le territoire du bassin versant du Tarn aval étendu à l'ensemble des intercommunalités :*

- Tarn Agout ;
- Gaillac-Graulhet ;
- Centre Tarn ;
- Monts d'Alban et du Villefranchois.

*Ce territoire est susceptible de s'étendre à d'autres intercommunalités d'ici février 2026.*



# Concrètement, ce que ça signifie

Grandes cultures et polyculture élevage

Viticulture

Les engagements sur 5 ans	Le soutien Objectif SOL (gratuit)
<p><b>Travail minimal du sol</b></p> <p>10% max de la SCOP en labour et 10% max des surfaces fourragères</p> <p>Pas de <b>travail du sol</b> sur l'inter-rang en période hivernale*</p> <p>20% minimum de SAU vigne avec une <b>couverture permanente annuelle</b></p>	<p><b>Mise à disposition de matériel dédié à Objectif SOL via des CUMA du territoire</b> : Semoir de semis Direct et fissurateurs</p> <p>Frais d'entretien et d'assurance à la charge de l'agriculteur</p>
<p><b>Couverture des sols maximale</b></p> <p>Sols nus sur maximum 10% de la SCOP et sur maximum 10% des surfaces fourragères</p> <p>70% de <b>couverture du sol</b> en période hivernale</p>	<p><b>Remboursement des semences de couverts végétaux les 3 premières années</b> sur présentation de factures. Dans la limite de 100€/ha</p>
<p><b>Biodiversité maximale</b></p> <p>6 espèces semées au minimum chaque année (dont Couverts Végétaux)</p> <p>10% minimum de la SAU vigne avec un <b>engrais vert</b> semé avec au moins 3 espèces différentes</p>	<p>Maintien de la biodiversité sur l'exploitation : financement et accompagnement pour restaurer ou créer des mares, haies, milieux humides, ...</p>

\*Période hivernale définie du 15 novembre au 15 mars

## Le parcours agriculteur

Année 2026

Formation initiale obligatoire

Passage du dossier en commission des candidatures

Engagement dans le dispositif – signature convention

Réaliser un diagnostic initial (Indice de Régénération)

Couvrir ses sols -> remboursement annuel des couverts (pendant 3 ans)

Pratiquer le non-labour -> mise à disposition de semoirs de semi-direct et de fissurateurs (pendant 5 ans)

Etre accompagné par un agronome de la chambre d'agriculture du Tarn (9 visites individuelles obligatoires)

Réaliser un cahier d'enregistrement des pratiques et fournir l'assolement PAC (pendant 5 ans)

**En bonus**

Formations agronomiques et journées techniques

Plantation de haies, restauration de mares et de milieux humides,...

Année 2030

PÉRENNISATION DES PRATIQUES

Réaliser un diagnostic final (Indice de Régénération)

# Vos contacts



**Salomé DAUCHEZ**

**Coordination Objectif SOL**

Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval  
Abbaye Saint Michel - 81600 GAILLAC  
agriculture@tarnaval.fr  
06 82 74 33 62



**Yves FERRIE**

**Conseil agronomique**

Chambre d'agriculture du Tarn  
34 avenue Jacques Besse - 81500 LAVAUUR  
y.ferrie@tarn.chambagri.fr  
06 69 15 15 33



**Alexandra POULVELARIE**

**Biodiversité - gestion des milieux naturels**

Chambre d'agriculture du Tarn  
96 rue des Agriculteurs - CS 53270  
81011 ALBI Cedex 9  
05 63 48 84 46 - 06 69 34 91 31



**Sébastien JALBY**

**Animation et conseil agroéquipements**

Fédération des Cuma du Tarn  
96 Rue des Agriculteurs 81003 ALBI  
sebastien.jalby@cuma.fr  
05.63.48.83.14 | 06.30.92.25.98



Prochaines réunions d'information :

- 15 janvier au Fraysse de 10h30 à 12h
- 23 janvier à Técou de 10h30 à 12h
- 28 janvier à Albi de 10h30 à 12h